



ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS EST DONNÉ QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2017, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances et le projet particulier suivants intitulés :

ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(15-039)-003

Cette ordonnance vise à modifier l'annexe B du Règlement régissant la cuisine de rue (15-039) afin de retirer le site de la place du Village de la Pointe-aux-Trembles, pour l'année 2017, des sites assujettis au dit règlement.

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(C-4.1)-005

Cette ordonnance vise à mettre aux normes la réglementation de stationnement autour de l'école Sainte-Germaine-Cousin.

ET

ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(RCA09-Z01)-003-1

Cette ordonnance vise à autoriser l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

ET

RÉSOLUTION NUMÉRO PP-82-1

Projet particulier visant à modifier la résolution numéro PP-82 autorisant l'occupation aux fins des usages « centre de rénovation » et « quincaillerie » du 11837, rue Notre-Dame Est - District de Pointe-aux-Trembles.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces ordonnances et de ce projet particulier dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 12 juillet 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LL.M., OMA

Cet avis, ces ordonnances et ce projet particulier peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat